

ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DE L'INDUSTRIE

AFPI ITIBANOR

RAPPORT DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

*2 rue des Mésanges 14610 CAMBES EN PLAINE Tél 02 31 95 64 80 contact@cabinetplateau.fr
SIRET 350 641 353 000 72 FR68350641353 Membre de l'ARAPL Basse Normandie : le règlement des
honoraires par chèque est accepté*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale du 27 juin 2019, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le chapitre de l'annexe comptable et sur le contenu du rapport de gestion relatif au COVID-19.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance, le cas échéant, les appréciations qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association constitue des provisions pour risques selon les modalités décrites dans la note « provisions pour risques et charges » de l'annexe. J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association AFPI ITIBANOR, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, j'ai vérifié le caractère raisonnable de ces estimations .

Vérification du rapport de gestion et des autres documents communiqués aux Membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents communiqués aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, La direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appeler à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la



Exercice clos le 31 décembre 2019

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 février 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cambes en Plaine

Le 27/3/2020

Le Commissaire aux Comptes

CABINET MICHEL PLATEAU

Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

2 rue des Mésanges

14610 CAMBES EN PLAINE

Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43

SIRET 350 641 353 00072

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AFPI-ITIBANOR

BILAN au 31/12/2019

ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net en Euros	en Euros
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	106 075	99 888	6 188	9 208
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total	106 075	99 888	6 188	9 208
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel outillage industriels	964 619	804 923	159 697	122 468
Autres immobilisations corporelles	656 248	519 169	137 079	177 099
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	0		0	7 760
Total	1 620 868	1 324 092	296 776	307 328
Immobilisations financières :				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 754 703		1 754 703	1 754 703
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 358		22 358	22 316
Total	1 777 061	0	1 777 061	1 777 019
Total de l'actif immobilisé	3 504 005	1 423 980	2 080 025	2 093 555
ACTIF CIRCULANT				
Stocks :				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	0		0	0
Créances :				
Clients et comptes rattachés	630 203	30 923	599 281	1 130 195
Autres créances	175 439		175 439	229 253
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total	805 643	30 923	774 720	1 359 447
Divers :				
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	2 330 181		2 330 181	1 909 460
Total	2 330 181	0	2 330 181	1 909 460
Charges constatées d'avance	41 183		41 183	35 473
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance	3 177 007	30 923	3 146 084	3 304 380
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion Actif				
Total de l'Actif	6 681 011	1 454 902	5 226 109	5 397 936

CABINET MICHEL PLATEAU
 Expert Comptable / Commissaire aux Comptes
 2, rue des Mésanges
 14610 CAMBES EN PLAINE
 Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43
 SIRET 350 641 353 00072

AFPI-ITIBANOR

BILAN au 31/12/2019

PASSIF	Exercice En Euros	Exercice précédent En Euros
Capitaux propres :		
Capital (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	45 695	45 695
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves légales		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 620 877	1 620 877
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	531 029	356 042
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	150 834	174 987
Situation nette avant répartition	2 348 436	2 197 602
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées		
Total	2 348 436	2 197 602
Autres fonds propres :		
Titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total	0	0
Provisions :		
Provisions pour risques	150 357	150 357
Provisions pour charges	0	16 434
Total	150 357	166 791
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	508 281	723 081
Total	508 281	723 081
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 423 638	1 615 740
Dettes fiscales et sociales	626 323	589 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 970	39 712
Autres dettes	24 523	4 683
Total	2 082 455	2 249 673
Produits constatés d'avance	136 579	60 789
Total des dettes et des produits constatés d'avance	2 727 316	3 033 543
Ecarts de conversion passif		
Total du Passif	5 226 109	5 397 936
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier		
Effets portés à l'escompte et non échus		

CABINET MICHEL PLATEAU
Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

2, rue des Mésanges

14610 CAMBES EN PLAINE
Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43
SIRET 350 641 353 00072

AFPI-ITIBANOR

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits d'exploitation :	France	Exportation	Total En Euros	Exercice précédent En Euros
Ventes de marchandises				
Production vendue { Biens			6 835	4 397
..... { Services			4 100 640	4 394 683
Chiffre d'Affaires net	0	0	4 107 475	4 399 080
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			40 890	23 367
Autres produits			20	30
Total			4 148 385	4 422 478
Charges d'exploitation :				
Marchandises { Achats			918	633
..... { Variation de stocks				
Matières premières & approvisionnements { Achats			154 506	150 124
..... { Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			1 711 500	1 941 962
Impôts, taxes et versements assimilés			45 541	48 831
Salaires et traitements			1 274 545	1 319 825
Charges sociales			697 922	609 012
			129 222	103 019
			{ Amortissements	{ Provisions
Dotations d'exploitation { sur immobilisations			0	0
..... { sur actif circulant			0	1 918
..... { pour risques et charges				
Autres charges			5 441	32
Total			4 019 595	4 175 356
RESULTAT D'EXPLOITATION			(A) 128 790	247 122
Opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers :				
Produits financiers de participations				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			6 221	6 071
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			6 221	6 071
Charges financières :				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			0	0
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement				
Total			0	0
RESULTAT FINANCIER			(D) 6 221	6 071
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (+ ou - A + B + C + ou - D)			(E) 135 011	253 193
Produits exceptionnels :				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			76 379	52 758
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0
Reprises du provisions et transfert de charges			0	0
Total			76 379	52 758
Charges exceptionnels :				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0	20 701
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	58 487
Total			0	79 187
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(F) 76 379	-26 429
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices			60 556	51 777
TOTAL DES PRODUITS			4 230 985	4 481 307
TOTAL DES CHARGES			4 080 151	4 306 320
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			150 834	174 987

CABINET MICHEL PLATEAU
Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

2, rue des Mésanges

14610 CAMBES EN PLAINE

Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43

SIRET 350 641 353 00072

AFPI-ITIBANOR
12, rue du Professeur J. Rousselot
14000 CAEN
Siret : 780.714.051.00031

ANNEXE

au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est 5 226 109 €uros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 4 230 985 €uros et dégageant un bénéfice net de 150 834 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 01/01/2019 au 31/12/2019.

En vertu de la dissolution de l'ITII Basse-Normandie du 02/01/2018 et de la décision de l'Assemblée Générale de l'AFPI-ITIBANOR du 27/06/2018 de conserver la gestion administrative et comptable de l'ITII Normandie telle que définie à la convention de partenariat du 6 avril 1995 et de ses avenants successifs avec l'ITII Basse-Normandie, les comptes AFPI-ITIBANOR comprennent ceux de l'ITII Normandie.

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Investissement en matériels et logiciels pédagogiques pour un montant de 117 358 €uros sur un total d'investissement de 123 409 €uros.

B – REGLES ET METHODES COMPTABLES

➤ Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables ne mérite d'être signalée.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

La durée d'amortissement est la durée d'usage (Dérogation en faveur des PME - décret comptable article 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG Art 322-4-5 al 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005 arrêté du 26 décembre 2005-JO)

Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, et des perspectives de résultats de la société.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrabilité.

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie, soit :

· Logiciels	3 ans
· Matériels pédagogiques	1 à 5 ans
· Agencements, installations.....	5 à 10 ans
· Matériels de transport.....	4 ans
· Matériels informatiques	3 à 5 ans
· Mobiliers.....	10 ans

CABINET MICHEL PLATEAU

Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

2, rue des Mésanges

14610 CAMBES EN PLAINE

Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43

SIRET 350 641 353 00072

Immobilisations non décomposables :

La durée d'amortissement est la durée d'usage (Dérogation en faveur des PME - décret comptable article 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG Art 322-4-5 al 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005 arrêté du 26 décembre 2005-JO)

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	105 704		371
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	847 633		117 358
Installations générales agencements aménagements divers	380 473		1 756
Matériel de transport	11 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	258 724		4 295
Avances et acomptes	7 760		
TOTAL	1 505 590	0	123 409
Autres participations	1 754 703		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	22 316		42
TOTAL	1 777 019	0	42

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin
	Poste à Poste	Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			106 075	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	371		964 619	
Installations générales agencements aménagements divers			382 229	
Matériel de transport			11 000	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			263 019	
Avances et acomptes	7 760		0	
TOTAL	8 131	0	1 620 868	
Autres participations			1 754 703	
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			22 358	

CABINET MICHEL PLATEAU

Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

2, rue des Mésanges

14610 CAMBES EN PLAINE

Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43

SIRET 350 641 353 00072

Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	96 496	3 392		99 888
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	725 164	79 758		804 923
Installations générales agencements aménagements divers	225 598	33 764		259 362
Matériel de transport	11 000			11 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	236 499	12 308		248 808

Etat des provisions

Provisions pour risques & charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provision IDR	16 434		16 434	0
Aut. Provisions pour risques & charges	150 357			150 357
TOTAL	166 791	0	16 434	150 357
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	36 839		5 916	30 923
TOTAL	36 839	0	5 916	30 923
TOTAL GENERAL	203 629	0	22 350	181 280

La provision pour indemnités de départ à la retraite existante en début d'exercice est annulée en totalité en raison du choix d'externaliser cette année la gestion de ces indemnités par la souscription d'un contrat d'assurance collectif pour l'ensemble des salariés.

Les provisions pour risques et charges existantes en fin d'exercice sont liées à des litiges prud'homaux et à un litige locatif. Elles ont été évaluées de la manière suivante :

- litiges salariaux : 108 398 €uros 1 an de salaire chargé
- litige locatif : 32 326 €uros Assignation à comparaitre reçue le 8 février 2016
4 633 €uros Dépôt de garantie non récupéré
5 000 €uros Devis de remise en état électrique

Créances

La totalité des créances est à échéance à moins d'un an à l'exception de 22 358 €uros de dépôts et cautionnements et de 36 850 €uros de créances douteuses.

CABINET MICHEL PLATEAU

Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

2, rue des Mésanges

14610 CAMBES EN PLAINE

Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43

SIRET 350 641 353 00072

Disponibilités

Les placements et comptes courants au 31 décembre 2019 sont de 2 330 122 €uros se répartissant comme suit :

- Comptes courants bancaires	:	178 431 €uros
- Comptes sur livrets	:	2 151 691 €uros
- OPCVM monétaires	:	0 €uros

Les VMP ont été valorisées à leur valeur nominale en fonction de la règle Premier entré Premier sorti.

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Primes de fusion	45 695				45 695
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 620 877				1 620 877
Réserves :					
Réserves d'investissement					
Autres réserves					
Report à nouveau	356 042	174 987			531 029
RESULTAT DE L'EXERCICE	174 987	-174 987	150 834		150 834
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées					
TOTAL I	2 197 602	0	150 834		2 348 436

Dettes

La totalité des dettes est à échéance à moins d'un an à l'exception de 44 400 €uros d'avance de trésorerie consentie par les UIMM CALVADOS et MANCHE.

En raison de la condition suspensive de la convention de remboursement de l'UIMM Calvados, les intérêts n'ont pas été provisionnés, le report à nouveau négatif n'ayant pas été reconstitué au 31/12/2019 Ce report à nouveau négatif a été viré sur l'exercice 2017 au compte « réserve statutaire » pour la somme de 1 027 878 €uros conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2017.

CABINET MICHEL PLATEAU

Expert Comptable / Commissaire aux Comptes

2, rue des Mésanges

14610 CAMBES EN PLAINE

Tél. 02 31 95 44 80 - Fax : 02 31 47 47 43

SIRET 350 641 353 00072

Effectif moyen au 31/12/2019

CADRES	23
TECHNICIENS	8
EMPLOYES	4
	35

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2019 se solde par un bénéfice net de 150 834 €uros.

Dans les charges financières de l'exercice :

- ne figure pas la quote-part de résultat 2019 revenant à l'AFPI-ITIBANOR d'un montant de 36 322 €uros provenant de l'affectation du résultat de la SCI ITIBANOR ; l'Assemblée Générale Ordinaire de la SCI ayant décidé d'affecter le bénéfice en report à nouveau. La quote-part AFPI-ITIBANOR des résultats non distribués est de 784 086 €uros.

Droit aux réserves au 31/12/2019	1 568 171
Taux de participation	0.50
Droit AFPI-ITIBANOR à récupérer	784 086

F – ENGAGEMENTS

- CAUTIONNEMENTS Néant
- CREDIT-BAIL MOBILIER Néant
- INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Le montant versé de la dette actuarielle au 31/12/2019 s'élève à 129 789 €.

Description de la méthode de calcul :

- Taux d'actualisation : taux de rendement financier net de 1.98%
- Taux d'évolution des rémunérations : 2%
- Table de rotation du personnel : moyenne nationale
- Table de mortalité : statistique INSEE TH-TF 00-02
- Age de départ à la retraite à l'initiative du salarié : 62 ans
- Taux de charges sociales : 50%

CABINET MICHEL PLATEAU
Expert Comptable / Commissaire aux Comptes
2, rue des Mésanges
14610 CAMBES EN PLAINE
Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43
SIRET 350 641 353 00072

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
Filiales détenues à + de 50%										
SCI ITIBANOR	3 509 376	1 495 528	50%	1 754 688	1 754 688	-449 081 dette	-	331 698	72 643	
Participations détenues inférieures à 10 %										
SCI UNIMETO	436 004		NS	15	15	2	-			
B. Renseignements globaux										
Filiales non reprises en A										
- françaises										
- étrangères										
Participations non reprises en A										
- françaises										
- étrangères										

CABINET MICHEL PLATEAU
 Expert Comptable / Commissaire aux Comptes
 2, rue des Mésanges
 14610 CAMBES EN PLAINE
 Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43
 SIRET 350 641 353 00072

ADDITIF A L'ANNEXE

Justification du complément d'annexe : L'épidémie de Covid-19 n'étant pas liée à une situation existante au 31 décembre 2019, les montants comptabilisés au 31 décembre 2019 ne sont pas à ajuster et donc les états financiers sont maintenus dans leur version arrêtée par le conseil d'administration du 12 février 2020.

Les montants comptabilisés au 31 décembre 2019 ne devant pas être ajustés, l'évaluation des actifs et des passifs au 31 décembre 2019 doit refléter uniquement les conditions qui existaient à la date du 31 décembre 2019, sans tenir compte des effets de l'épidémie de Covid-19.

Seuls des événements postérieurs à la clôture apportant des informations complémentaires venant confirmer des situations, existants à la date de clôture pourraient avoir des impacts sur la valeur des actifs et passifs au 31 décembre 2019.

La position de la compagnie des commissaires aux comptes est que l'épidémie de Covid-19 étant un événement postérieur au 31 décembre 2019 significatif, ne donnant pas lieu à des ajustements des montants comptabilisés au 31 décembre 2019, une information doit être donnée dans l'annexe.

L'association va subir :

- Une baisse des ventes, des revenus et des flux de trésorerie opérationnels ;
- Probablement des Pertes sur des contrats ;
- Un Impact sur les délais de paiement (de l'Association et des clients) et plus généralement sur la position de liquidité ;
- Une Interruption des activités ;
- Des Ruptures dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Une Indisponibilité de personnel ;
- Des Retards dans les plans de développement ;

Il est actuellement impossible de chiffrer les conséquences financières car elles dépendront de la durée de confinement mis en place par le gouvernement

L'association dispose toutefois d'une trésorerie saine, d'un programme ambitieux de développement

Elle devrait bénéficier des mesures gouvernementales sous réserve d'éligibilité

- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté
- Mobilisation de l'Etat pour garantir des lignes de trésorerie bancaires
- Soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec la banque un rééchelonnement des crédits bancaires
- Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé
- Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises

L'ensemble devant permettre de passer la crise.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Cambes en Plaine

Le 27/3/2020

Le Commissaire aux Comptes

CABINET MICHEL PLATEAU
Expert Comptable / Commissaire aux Comptes
2, rue des Mésanges
14610 CAMBES EN PLAINE
Tél. 02 31 95 64 80 - Fax : 02 31 47 47 43
SIRET 350 641 353 00072